

■ Constat

La société a connu des transformations profondes ces dernières décennies. Suite à l'apparition de nouvelles formes de travail, à l'évolution démographique, à la diversité croissante des situations familiales, ainsi qu'à l'insécurité, la marginalisation et l'exclusion, la protection sociale en vigueur est devenue inadéquate. Le système voulant garantir à tous les moyens financiers suffisants pour vivre doit être repensé.

■ Le Revenu de Base (RdB) assure à toute personne en toute circonstance le minimum pour vivre dans la dignité humaine

Par conséquent nous réclamons l'introduction d'un revenu identique pour chacun, attribué automatiquement à toute personne, sans condition d'activité économique ou de besoin financier, quel que soit son état civil, sa capacité de travailler ...

- il est payé aux individus et non aux ménages
- il est payé sans tenir compte de tout autre élément de revenu ou de fortune
- il est payé sans qu'il y ait obligation d'accepter un travail ou de prouver son incapacité de travailler

Nous n'assortissons pas le RdB d'une "contre-prestation", ni de toute autre forme d'obligation ou de contrôle. Chaque personne est rémunérée de droit par le RdB parce qu'elle existe, et non plus parce qu'elle n'a pas la possibilité de travailler. Le RdB remplace la plupart des assurances et aides sociales, ainsi que les cotisations déduites des salaires.

■ Pourquoi le RdB ?

Un tel revenu permettrait à tout citoyen de satisfaire ses besoins de base et de vivre dans la dignité, comme cela est garanti par la Constitution fédérale (art.12 et 41) et par la Déclaration des Droits de l'homme (art. 25). Le RdB est une réponse à une situation d'insécurité économique, mais sans les règlements et la bureaucratie des systèmes de sécurité sociale d'aujourd'hui. Une fois les besoins essentiels couverts par ce revenu, on peut penser à autre chose - et vivre ! Voilà la force du RdB : Le fait d'organiser sa vie à sa convenance ne sera plus le luxe de certains mais à la portée de tous. Tout service rendu le sera de plein gré, et non pas sous la contrainte.

■ Le RdB implique un nouveau modèle de société

Le RdB découple partiellement travail et revenu. Aujourd'hui, le revenu du travail n'assurant plus la sécurité, il faut assurer cette sécurité avant le travail.

Ce revenu procure non seulement la sécurité, mais aussi la liberté, car il permet à chacun d'exercer le type d'activité (rémunérée, bénévole, politique ou autre) et le temps (plein, partiel, occasionnel, saisonnier...) qu'il préfère, sans que celui-ci doive en premier lieu lui permettre de gagner sa vie.

■ Conséquences sur l'économie suisse

La réalisation du RdB aura forcément des effets importants sur le plan économique, comme cela a déjà été le cas avec l'introduction de l'AVS/AI. La société ne s'organisera plus exclusivement sur le modèle de l'économie du profit. Le RdB relève plutôt de la solidarité que de la croissance économique. Néanmoins, les entreprises profiteront, eux aussi, du RdB: ils n'auront plus pour rôle de financer la survie de leurs employés et leurs familles, ni de supporter les charges sociales lourdes; mais plutôt de motiver les salariés à la vie de l'entreprise. La liberté contractuelle pourra enfin s'appliquer réellement au marché du travail. Même si le RdB permet à ceux qui le souhaitent de vivre simplement sans travailler, il n'empêche personne de poursuivre une activité lucrative, l'être humain étant naturellement actif et créatif.

■ La mise en place du RdB

L'introduction du RdB se fera pragmatiquement, soit par une mesure générale, soit par extension graduelle des assurances existantes, ou par d'autres étapes. La question de sa faisabilité économique fait encore l'objet d'une étude. Toutefois, des estimations sérieuses font penser que globalement le RdB ne chargera pas plus qu'aujourd'hui ni les caisses publiques ni l'économie privée.